

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE ORDINAIRE
23 SEPTEMBRE 2019**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne tenue le lundi 23 septembre 2019, à 19h30, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Terrebonne, sous la présidence du maire, Monsieur Marc-André Plante, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

| | |
|---------------------|--------------------|
| Brigitte Villeneuve | Robert Morin |
| Nathalie Bellavance | Nathalie Ricard |
| Dany St-Pierre | André Fontaine |
| Réal Leclerc | Jacques Demers |
| Serge Gagnon | Robert Brisebois |
| Éric Fortin | Nathalie Lepage |
| Simon Paquin | Marc-André Michaud |

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Alain Marcoux, directeur général, Monsieur Stéphan Turcotte, directeur général adjoint, services de proximité, Monsieur Stéphane Larivée, directeur général adjoint, développement durable, et Me Jean-François Milot, greffier.

Étaient absents Madame la conseillère Caroline Desbiens et Monsieur le conseiller Yan Maisonneuve.

Le greffier dépose à la table du conseil les documents énumérés ci-après :

- Le rapport d'embauche des employés temporaires conformément au règlement numéro 633.
- Le procès-verbal du comité exécutif de la séance tenue le 4 septembre 2019.
- Le procès-verbal de correction du greffier afin de corriger les résolutions du conseil municipal numéros 315-07-2019 et 374-08-2019 ainsi que le titre du règlement numéro 670-1, soit de retirer la mention « terme de l'emprunt ».
- Résolution de la Municipalité de Saint-Roch-de-L'Achigan - remerciements relativement au projet d'implantation d'un aéroport.
- Les certificats confirmant que les règlements numéros **500-1** (règlement modifiant le règlement numéro 500 pourvoyant aux honoraires professionnels pour l'acquisition de certaines parcelles de terrain dans le cadre de la réalisation du plan directeur de développement durable de la côte de Terrebonne et prévoyant un emprunt au montant de

1 021 300 \$ pour en payer le coût, et ce, afin de modifier le terme de l'emprunt et sa répartition), **617-2** (règlement modifiant le règlement numéro 617, modifié par le règlement

617-1, décrétant l'acquisition, de gré à gré, des lots 2 921 867 et 3 358 441 du cadastre du Québec aux fins de réserve foncière pour l'établissement du corridor de biodiversité (boisé de l'Est) et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 2 720 200 \$, et ce, afin de modifier le terme de l'emprunt et sa répartition), **624-1** (règlement décrétant l'acquisition, de gré à gré, des lots 2 921 300, 2 921 953, 2 921 580 et 3 148 959 du cadastre du Québec aux fins de réserve foncière pour l'établissement du corridor de biodiversité (boisé de l'Est) et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 1 827 500 \$, et ce, afin de modifier le terme de l'emprunt et sa répartition) et **630-1** (règlement modifiant le règlement numéro 630 décrétant l'acquisition, de gré à gré, d'une partie des lots 2 920 917, 2 921 301, 2 921 302, 3 249 437 et 2 921 108, des parties du lot 2 920 914 et des lots 2 921 023, 3 249 438 et 4 269 265, tous du cadastre du Québec, aux fins de réserve foncière pour l'établissement d'un corridor de biodiversité et un emprunt au montant de 10 769 700\$ pour en payer le coût, et ce, afin de modifier le terme de l'emprunt et sa répartition) sont réputés avoir été approuvés par les personnes habiles à voter.

PÉRIODE DE QUESTIONS

L'assemblée est suspendue à 19h35.
Réouverture de l'assemblée à 19h39.

L'assemblée est de nouveau suspendue à 19h42.
Réouverture de l'assemblée à 19h49.

RÉPONSES AUX QUESTIONS TRANSMISES EN LIGNE

RÉSOLUTION NO : 464-09-2019

PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard

APPUYÉ PAR : Robert Brisebois

QUE la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

Déclaration d'intérêts des élus concernant un sujet de l'ordre du jour, le cas échéant.

Aucune.

RÉSOLUTION NO : 465-09-2019

PROPOSÉ PAR : Brigitte Villeneuve

APPUYÉ PAR : Éric Fortin

QUE l'ordre du jour soit adopté en retirant les points 5.5 et 5.6 et en ajoutant le point 12.1 en « Affaires nouvelles », soit « Rapport annuel 2018 de la vérificatrice générale de la Ville de Terrebonne ».

1. Ouverture de la séance (464-09-2019);
2. Déclaration d'intérêts des élus concernant un sujet à l'ordre du jour, le cas échéant;
3. Adoption de l'ordre du jour (465-09-2019);
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 septembre 2019 (466-09-2019);

5. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

- 5.1 Résolution modifiant la résolution numéro 623-12-2018 fixant les séances ordinaires du conseil pour l'année 2019 afin de modifier le lieu où se tiendra la séance du conseil du 7 octobre 2019 (467-09-2019);
- 5.2 Adoption du règlement numéro 707-2 modifiant à nouveau le règlement décrétant l'acquisition d'un logiciel financier à la Direction de l'administration et finances afin de porter le montant de l'emprunt à 2 955 000\$ (468-09-2019);
- 5.3 Demande du Centre de Golf Le Versant – chasse aux bernaches (469-09-2019);
- 5.4 Modification de la résolution numéro 437-09-2019 – nomination des élus sur différents comités et commissions (470-09-2019);
- 5.5 Motion – renvoi à la Commission du développement durable, de l'environnement et de la mobilité – étude du projet de règlement numéro 739 interdisant la vente et la distribution d'objets de plastique à usage unique (retiré);
- 5.6 Adoption du règlement numéro 739 interdisant la vente et la distribution d'objets de plastique à usage unique (retiré);

6. TRÉSORERIE

- 6.1 Amendement budgétaire - affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté pour les dépenses des mesures d'urgence 2019 (471-09-2019);

7. GÉNIE ET ENVIRONNEMENT - ENTRETIEN DU TERRITOIRE

- 7.1. Renouvellement soumission - 2^e renouvellement - disposition des neiges usées pour la saison 2019-2020 - SA17-9059 (472-09-2019);
- 7.2 Soumission - remplacement de ponceau sur la rue Émile-Roy - SA19-9048 (473-09-2019);

8. URBANISME

- 8.1 Plans d'implantation et d'intégration architecturale (474-09-2019);
- 8.2 Autorisation au greffier – remboursement du dépôt – démolition de l'immeuble situé au 1560, rue Hansen (475-09-2019);
- 8.3 Adoption du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 29 août 2019 (476-09-2019);
- 8.4 Adoption du règlement numéro 449-2 modifiant le règlement numéro 449 établissant un contrôle sur la démolition des immeubles et un programme de réutilisation du sol dégagé, relativement aux conditions d'approbation et aux dispositions de remboursement de la garantie financière (477-09-2019);
- 8.5 Adoption du second projet de règlement numéro 1001-303 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'agrandir la zone 9263-99 à même une partie de la zone 9264-91 (parc des Tilleuls) et de permettre les usages du groupe HÉBERGEMENT et les usages « multifamilial 13 logements et plus – classe F », « garderie » et « centre de la petite enfance » dans la zone 9263-99 et de modifier les zones 9263-99, 9264-91, 9364-35 et d'abroger la zone 9263-89 (478-09-2019);
- 8.6 Adoption du second projet de règlement numéro 1001-305 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – autoriser l'usage « multifamilial 13 logements et plus » dans la zone 9064-63 et agrandir ladite zone à même la zone 9064-72 (479-09-2019);
- 8.7 Adoption du second projet de règlement numéro 1001-307 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – agrandir la zone 9362-63 à même la zone 9362-41 et retirer les usages multifamiliaux de 2 et 3 logements dans la zone 9362-41 (480-09-2019);
- 8.8 Adoption du second projet de règlement numéro 1001-308 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – ajouter des dispositions relatives aux stationnements souterrains dans les marges et cour et aux écrans d'intimité (481-09-2019);
- 8.9 Adoption du second projet de règlement numéro 1006-021 modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 1006 – modifier les délais relatifs aux avis publics (482-09-2019);
- 8.10 Autorisation au greffier – remboursement du dépôt – démolition de l'immeuble situé au 10 100, boulevard Laurier (483-09-2019);
- 8.11 Adoption du règlement 1001-297 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser l'usage accessoire spectacle pour les commerces de type restaurants, bars, brasseries, tavernes et microbrasseries et de modifier certains usages de l'annexe D-2 dans certaines zones du Vieux-Terrebonne (484-09-2019);
- 8.12 Adoption du règlement numéro 1001-297-1 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de modifier certains usages de l'annexe D-2 dans la zone 9461-345 (rue Saint-Pierre) (485-09-2019);

- 8.13 Adoption du règlement numéro 1001-297-2 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de permettre l'usage accessoire spectacle, et ce, à l'intérieur du bâtiment où l'usage principal est exercé pour les commerces de type restaurants, bars, brasseries, tavernes et microbrasseries dans la zone 9461-345 (rue Saint-Pierre) (486-09-2019);
- 8.14 Adoption du règlement numéro 1001-297-3 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de permettre l'usage accessoire spectacle, et ce, à l'intérieur du bâtiment où l'usage principal est exercé pour les commerces de type restaurants, bars, brasseries, tavernes et microbrasseries dans la zone 9461-248 (rues Saint-François-Xavier et Sainte-Marie) (487-09-2019);
- 8.15 Adoption du règlement numéro 1001-297-4 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de permettre l'usage accessoire spectacle, et ce, à l'intérieur du bâtiment où l'usage principal est exercé pour les commerces de type restaurants, bars, brasseries, tavernes et microbrasseries dans la zone 9461-145 (rue Saint-Pierre) (488-09-2017);
- 8.16 Autorisation au greffier – remboursement du dépôt – démolition de l'immeuble situé au 1933, chemin Gascon (489-09-2019);

9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

10. RESSOURCES HUMAINES

- 10.1 Création - poste cadre - conseiller, implantation SIGRH - évaluation de la classification - Direction des ressources humaines (490-09-2019);
- 10.2 Création - poste professionnel - conseiller en géomatique et données de base - évaluation de la classification - Direction des technologies de l'information (491-09-2019);
- 10.3 Abolition - création - poste syndiqué col blanc - Direction des ressources humaines (492-09-2019);

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE

12. AFFAIRES NOUVELLES

- 12.1 Rapport annuel 2018 de la vérificatrice générale de la Ville de Terrebonne (493-09-2019);

13. PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE

La prochaine séance ordinaire se tiendra à l'école l'Arc-en-ciel, au 273, rue Pierre-Laporte, Terrebonne, le lundi 7 octobre 2019, à 19h30.

14. DIVERS

- 14.1 Présentation par quatre (4) conseillers de divers sujets (durée : 4 minutes).

14.2 Présentation par deux (2) présidents de commission – dossiers à l'étude (durée : 3 minutes).

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE (494-09-2019).

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 466-09-2019

PROPOSÉ PAR : Dany St-Pierre

APPUYÉ PAR : Serge Gagnon

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 septembre 2019, soit adopté.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 467-09-2019

PROPOSÉ PAR : Robert Brisebois

APPUYÉ PAR : Jacques Demers

QUE la résolution numéro 623-12-2018, adoptée le 10 décembre 2018, fixant le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2019, soit modifiée afin d'y mentionner que la séance ordinaire du 7 octobre se tiendra à l'école l'Arc-en-ciel, au 273, rue Pierre-Laporte, Terrebonne.

QU'un avis soit publié, à cet effet, dans le journal La Revue et sur le site internet de la Ville sous la rubrique « Avis légaux ».

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC Les Moulins.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 468-09-2019

PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance

APPUYÉ PAR : Simon Paquin

QUE le règlement modifiant à nouveau le règlement décrétant l'acquisition d'un logiciel financier à la Direction de l'administration et des finances afin de porter le montant de l'emprunt à 2 955 000\$, soit adopté sous le numéro 707-2.

Le projet de règlement a déjà été déposé et copie a été remise aux membres du conseil présents lors de la séance du 9 septembre 2019.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 469-09-2019

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 080-02-2016 adoptant le règlement numéro 4001-1 sur la paix, l'ordre public et le bien-être général afin de modifier l'article 4.4 portant spécifiquement sur l'utilisation des armes à feu;

ATTENDU QUE l'article 2 du règlement numéro 4001-1 permet à la Ville, à la suite d'une résolution du conseil municipal, d'autoriser l'utilisation de fusils de chasse pour la récolte d'oiseaux nuisibles en période de chasse, période décrétée par la réglementation fédérale, à tout endroit désigné comme lieu de rassemblement d'une espèce nuisible;

ATTENDU les lettres du Centre de Golf Le Versant, datée du 9 novembre 2017 ainsi que celle datée du 23 octobre 2019 (*sic*), expliquant la croissance exponentielle de bernaches du Canada sur ses parcours de golf;

ATTENDU QUE cette espèce, lors des migrations automnales, nuit considérablement à l'entretien du terrain de golf et cause de nombreux désagréments à la clientèle ainsi qu'au personnel;

ATTENDU QUE le Centre de Golf Le Versant demande à la municipalité une autorisation afin de « participer à des activités de chasse et d'effarouchement des oiseaux migrateurs entre le 13 novembre et le 23 décembre », les journées où les activités de golf ne seront pas en opération et où il n'y aura pas d'événement au chalet principal;

ATTENDU la réponse administrative de la Ville, en date du 6 décembre 2017, à l'effet que la demande du Centre de Golf Le Versant sera soumise à la commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes aux fins d'analyse;

ATTENDU QUE la Direction de la police est en accord avec la demande du Centre de Golf Le Versant mais exige d'être avisée par écrit à chaque fois qu'une activité de chasse ou d'effarouchement se déroulera;

ATTENDU la recommandation CE-2019-1008-REC du comité exécutif du 18 septembre 2019;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Serge Gagnon
APPUYÉ PAR Dany St-Pierre**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le Centre de Golf Le Versant à utiliser des fusils de chasse pour la récolte d'oiseaux nuisibles en période de chasse, période décrétée par la réglementation fédérale, sur les principaux lieux de rassemblement des bernaches du Canada sur les parcours de golf, et ce, pour la saison 2019.

QUE ladite autorisation soit sujette à de nouvelles autorisations pour les années subséquentes.

QUE les tirs se fassent obligatoirement à partir du nord en direction sud et en aucun temps en direction d'un sentier.

QUE le Service de police intermunicipal de Terrebonne / Sainte-Anne-des-Plaines / Bois-des-Filion soit avisé par écrit des journées, comprises entre le 13 novembre et le 23 décembre, où le club de golf prévoit participer à des activités de chasse et d'effarouchement.

QUE copie de la résolution du conseil municipal soit transmise à Mme Nadia Di Menna, directrice générale du Centre de Golf Le Versant.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 470-09-2019

ATTENDU l'adoption de la résolution 437-09-2019 lors de la séance du conseil municipal du 9 septembre 2019;

ATTENDU QU'il y a lieu d'y apporter quelques corrections;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Éric Fortin
APPUYÉ PAR Serge Gagnon**

QUE la résolution 437-09-2019 nommant les conseillères et conseillers pour siéger sur les commissions et différents comités soit et est modifiée afin de retirer les noms de Madame Nathalie Bellavance et de Monsieur Yan Maisonneuve des « comités de retraite » et d'ajouter après le nom de M. Simon Paquin le titre « président » pour le « comité logement social ».

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 471-09-2019

ATTENDU le verglas survenu pendant la semaine du 8 avril dernier et les inondations du printemps dernier;

ATTENDU les dépenses non prévues engendrées par ces deux (2) événements;

ATTENDU QU'une partie de ces dépenses a été financée par la réserve pour imprévus;

ATTENDU QU'il y a un manque de disponibilité budgétaire de 288 510\$ pour pourvoir au financement de ces dépenses;

ATTENDU la recommandation CE-2019-1021-REC du comité exécutif du 18 septembre 2019;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR Simon Paquin**

QUE le conseil municipal autorise l'amendement budgétaire pour le manque de disponibilité du poste budgétaire numéro 1-03-400-03-100 (affectation - excédent de fonctionnement non affecté) pour un montant de 288 510\$ aux postes 1-02-230-00-691 (mesures d'urgence inondation) pour un montant de 36 891\$ et 1-02-230-00-692 (mesures d'urgence météo) pour un montant de 251 619\$, tel que mentionné au certificat de disponibilité de crédits numéro 2019 0267 émis par l'assistant-trésorier par intérim et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 472-09-2019

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 425-11-2017, adoptée le 20 novembre 2017, acceptant la soumission de la société Service Neige Optimum inc. pour la disposition des neiges usées pour un contrat d'un (1) an au montant de 521 699,06\$ (t.t.c.) avec deux (2) options de renouvellement (SA17-9059) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA17-9059 pour la disposition des neiges usées a été renouvelée pour une première année (résolution 447-10-2018), arrive à échéance le 12 novembre 2019, et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur ;

ATTENDU QUE l'article 14 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une deuxième année supplémentaire, et ce, pour une somme de 582 923,25\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original précédent plus l'IPC (1,473%) pour la région de Montréal ;

ATTENDU la vérification juridique du 16 septembre 2019 ;

ATTENDU la recommandation CE-2019-1031-REC du comité exécutif du 18 septembre 2019;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Serge Gagnon
APPUYÉ PAR Réal Leclerc**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte, pour un deuxième renouvellement d'un (1) an à compter du 13 novembre 2019, la soumission pour la disposition des neiges usées pour la saison 2019-2020 avec la société **SERVICE NEIGE OPTIMUM INC.** au montant de 507 000\$ (taxes en sus).

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2019 0301 émis par l'assistant-trésorier par intérim soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 473-09-2019

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour le remplacement de ponceau sur la rue Émile-Roy (SA19-9048) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 7 août 2019 ;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 27 août 2019 à 11 h 06, à savoir :

| | |
|--|-----------------------|
| Sintra inc. (Région Lanaudière-Laurentides) | 1 056 298,32\$ t.t.c. |
| Raymond Bouchard excavation inc. | 1 104 392,37\$ t.t.c. |
| Talvi inc. | 1 148 197,19\$ t.t.c. |
| Excavation Villeneuve 9267-7368 Québec inc. | 1 296 080,12\$ t.t.c. |
| (A. Désormeaux excavation) | 1 299 843,54\$ t.t.c. |

ATTENDU QUE la soumission de la société Sintra inc. (Région Lanaudière-Laurentides) s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport préparé le 28 août 2019 par M. Maxime Latendresse, ingénieur de la firme BHP conseils ;

ATTENDU également le rapport daté du 29 août 2019 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 1 058 080,43\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique du 10 septembre 2019 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Sintra inc. (Région Lanaudière-Laurentides) n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 13 septembre 2019 ;

ATTENDU la recommandation CE-2019-1032-REC du comité exécutif du 18 septembre 2019;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Brigitte Villeneuve
APPUYÉ PAR Nathalie Bellavance**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **SINTRA INC. (RÉGION LANAUDIÈRE-LAURENTIDES)**, datée du 27 août 2019, pour le remplacement de ponceau sur la rue Émile-Roy, le tout pour un montant de 918 720\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 728.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2019 0322 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 474-09-2019

ATTENDU les demandes présentées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant ces demandes telles qu'elles sont plus amplement énoncées au procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 5 septembre 2019, lesquelles font partie intégrante de la présente résolution;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Dany St-Pierre**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 5 septembre 2019 et adopte à l'égard de chacune d'elles les recommandations de PIIA énumérées aux points 1 à 20:

**1. 2019-00383 Projet d'agrandissement d'un immeuble de
type industriel
1407, rue Nationale / lot 4 658 116**

QUE le conseil municipal autorise l'agrandissement d'un immeuble à vocation industrielle selon les plans, élévations, perspective et la planche des matériaux réalisés par Neuf Architectes et le plan d'implantation réalisé par Groupe Meunier, arpenteurs-géomètres, le tout identifié « Annexe # 2019-00383 », et ce, à la condition suivante :

1. Qu'une garantie financière soit déposée :
 - a. Pour la construction du bâtiment : un montant de 100 000 \$;
 - b. Pour l'aménagement paysager : un montant de 3 000 \$.

**2. 2019-00381 Projet d'affichage de type commercial
« Les Constructions CJRB inc. »
3000, rue Anderson / lot 3 136 179**

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour « LES CONSTRUCTIONS CJRB INC. » selon le plan réalisé par Graphothèque, le tout identifié « Annexe # 2019-00381 ».

3. **2019-00361** **Projet de rénovation extérieure d'un immeuble de type résidentiel**
426, rue Chartrand / lot 2 439 012

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure résidentielle selon les photos et illustrations soumises par M. Marcel Limoges, le tout identifié « Annexe # 2019-00361 ».

4. **2019-00369** **Projet d'affichage de type commercial**
« Tim Hortons »
2791, avenue Claude-Léveillé / lot
2 922 084

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce « Tim Hortons » selon le plan réalisé par Steel Art Design, le tout identifié « Annexe # 2019-00369 ».

5. **2019-00352** **Projet d'affichage de type industriel**
« ACCS »
3152, boulevard des Entreprises / lot
2 124 263

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour l'industrie « ACCS » selon le plan réalisé par Barbo Enseignes Signs, le tout identifié « Annexe # 2019-00352 ».

6. **2019-00374** **Projet d'agrandissement d'un immeuble de type industriel**
565, rue Fernand-Poitras / lot 6 188 387

QUE le conseil municipal autorise l'agrandissement d'un immeuble de type industriel selon l'implantation, les plans et les élévations réalisés par Groupe Leclerc, architecture + design, la planche des matériaux réalisée par Construction Parox inc. et le plan des aménagements paysagers et extérieurs réalisé par Karine Courchesne, architecte paysagiste, le tout identifié «Annexe # 2019-00374», et ce, à la condition suivante :

1. Qu'une garantie financière soit déposée :
 - a. Pour la construction du bâtiment : un montant de 100 000 \$;
 - b. Pour l'aménagement paysager : un montant de 25 000 \$.

7. **2019-00371** **Projet d'aménagement extérieur de type résidentiel**
561, rue Gagnon / lot 2 440 602

QUE le conseil municipal autorise le projet d'aménagement extérieur de type résidentiel selon le plan réalisé par M. Marc-André Locas, le tout identifié « Annexe # 2019-00371 », et ce, à la condition suivante :

1. Qu'un arbre soit planté en cour avant.

**8. 2019-00218 Projet de remplacement de lots
1417, chemin Gascon / lot 2 438 477**

QUE le conseil municipal autorise le projet de lotissement afin de créer les lots numéros 6 314 618 et 6 314 619 selon le plan portant la minute 26286 réalisé par M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre, le tout identifié « Annexe # 2019-00218 ».

QUE le conseil municipal autorise le projet de lotissement afin de créer le lot numéro 6 314 623 selon le plan portant la minute 26287 réalisé par M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre, le tout identifié « Annexe # 2019-00218 ».

**9. 2019-00298 Projet d'agrandissement d'un immeuble de
type commercial
1613, chemin Gascon / lot 5 791 221**

QUE le conseil municipal autorise le projet d'agrandissement commercial selon le plan réalisé par M. Jean-Marc Coursol, architecte, le tout identifié « Annexe # 2019-00298 », et ce, aux conditions suivantes:

1. Qu'une garantie financière soit déposée :
 - a. Pour l'agrandissement du bâtiment principal : un montant de 100 000\$;
 - b. Pour les aménagements paysagers : un montant de 5 000 \$.
2. Que le plan des aménagements extérieurs et paysagers soit modifié afin d'y inclure les points suivants :
 - c. Que la section asphaltée entre les cases de stationnement numéros 26 à 28 et 35 à 37 soit complétée d'une bordure de béton et d'aménagements paysagers;
 - d. Afin de dissimuler les espaces de stationnement en cour avant, que les plantations proposées parallèlement à la ligne de lot avant (chemin Gascon) soient remplacées afin d'y avoir une plantation d'arbustes et/ou de graminées positionnées en quinconce (sur un minimum de deux rangées) qui devra atteindre une hauteur minimale de 1,2 mètre.

**10. 2019-00221 Projet d'affichage de type commercial
«Marché Express »
1371, Grande Allée / lot 2 915 202**

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce « Marché Express » selon le plan réalisé par Enseignes Pattison, le tout identifié « Annexe # 2019-00221 ».

**11. 2019-00386 Projet d'affichage de type commercial
« Dépanneur Bonisoir »
4435, rue de Hauteville / lot 2 439 361**

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce « Bonisoir » selon le plan réalisé par Transworld, le tout identifié « Annexe # 2019-00386 ».

- 12. 2019-00390 Projet d'affichage de type commercial
« Vidéotron »
5551, boulevard Laurier / lot 1 887 310**

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce « Vidéotron » selon le plan réalisé par Posimage, le tout identifié « Annexe # 2019-00390 ».

- 13. 2019-00356 Projet de rénovation d'un immeuble de
type commercial
7200, boulevard Laurier / lot 6 056 441**

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure et le projet d'affichage de type commercial selon les plans réalisés par Nicholas Caragianis architect inc., le tout identifié « Annexe # 2019-00365 ».

- 14. 2019-00396 Projet d'affichage de type commercial
« Home Depot »
660, montée des Pionniers / lot 1 946 508**

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce « Home Depot » selon le plan réalisé par Pride Signs , le tout identifié « Annexe # 2019-00396 ».

- 15. 2019-00368 Projet d'affichage de type commercial
« Tim Hortons »
1100, rang Saint-François / lot 3 315 858**

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce « Tim Hortons » selon le plan réalisé par Steel Art Signs , le tout identifié « Annexe # 2019-00368 ».

- 16. 2019-00338 Projet de rénovation extérieure d'un
immeuble de type résidentiel
724, rue Saint-François-Xavier / lot
2 438 244**

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure résidentielle selon le plan réalisé par le demandeur, le tout identifié « Annexe # 2019-00338 ».

- 17. 2019-00367 Projet de rénovation extérieure d'un
immeuble de type résidentiel
179, rue Saint-Joseph / lot 2 441 920**

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure résidentielle selon le document réalisé par le requérant, le tout identifié «Annexe # 2019-00367».

- 18. 2019-00392 Projet de construction d'une habitation
multifamiliale isolée avec garage
624, rue Saint-Louis / lot 2 441 988**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation multifamiliale isolée de 3 logements avec garage souterrain selon les plans, élévations, perspective et la planche des matériaux réalisés par M. Christian Zarka, architecte, le plan d'implantation réalisé par M. Jonathan Laforce, arpenteur-géomètre, et le plan des aménagements extérieurs et paysagers réalisé par Construction Vilan inc., le tout identifié «Annexe # 2019-00392».

**19. 2019-00349 Projet de rénovation d'un immeuble de type commercial
1215, rue Saint-Louis / lot 2 440 142**

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure commerciale Centre dentaire Martin Racine selon le plan réalisé par M. Luc Beaudoin, le tout identifié « Annexe #2019-00349 », et ce, à la condition suivante :

- Que les caissons de contre-plaqué soient recouverts de planches de bois posées à la verticale et soient de couleur blanche.

**20. 2019-00394 Projet de modification des matériaux de revêtement extérieur d'un immeuble de type résidentiel
2295, côte de Terrebonne / lot 2 921 857**

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure résidentielle selon le plan réalisé par le demandeur, le tout identifié « Annexe # 2019-00394 ».

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 475-09-2019

ATTENDU QUE le comité de démolition a accepté le 9 août 2018, en vertu du règlement numéro 449, la démolition de l'immeuble situé au 1560, rue Hansen;

ATTENDU QUE le comité de démolition a exigé, en vertu de l'article 39 du règlement numéro 449, une garantie bancaire de 5 000\$ lors de l'acceptation du projet de démolition afin de s'assurer que les travaux soient effectués selon les règles de l'art et dans les délais impartis;

ATTENDU QUE les travaux de démolition, suite à la délivrance du certificat d'autorisation (# 2018-04374), ont été exécutés et que le terrain a été nettoyé selon le rapport de l'inspecteur en bâtiment en date du 29 août 2019;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 40 du règlement numéro 449 le conseil, sur recommandation du fonctionnaire désigné, peut autoriser le greffier à remettre le dépôt après les travaux;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Éric Fortin
APPUYÉ PAR Brigitte Villeneuve**

QUE le conseil municipal autorise le greffier à rembourser le dépôt versé lors de l'ouverture du dossier de démolition de l'immeuble situé au 1560, rue Hansen, considérant que le requérant a rempli ses obligations.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 476-09-2019

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Éric Fortin

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le procès-verbal de l'assemblée régulière du comité consultatif d'urbanisme tenue le 29 août 2019 relatif aux demandes de modification réglementaire.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 477-09-2019

PROPOSÉ PAR : Éric Fortin

APPUYÉ PAR : Dany St-Pierre

QUE le règlement modifiant le règlement numéro 449 établissant un contrôle sur la démolition des immeubles et un programme de réutilisation du sol dégagé, relativement aux conditions d'approbation et aux dispositions de remboursement de la garantie financière, soit adopté sous le numéro 449-2.

Le projet de règlement a déjà été déposé et copie a été remise aux membres du conseil présents lors de la séance du 9 septembre 2019.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 478-09-2019

ATTENDU l'adoption du premier projet de règlement lors de la séance ordinaire tenue le 19 août 2019;

ATTENDU la tenue de la séance de consultation publique le 18 septembre 2019;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Paquin
APPUYÉ PAR Brigitte Villeneuve**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le second projet de règlement numéro 1001-303 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'agrandir la zone 9263-99 à même une partie de la zone 9264-91 (parc des Tilleuls) et de permettre les usages du groupe HÉBERGEMENT et les usages « multifamilial 13 logements et plus – classe F », « garderie » et « centre de la petite enfance » dans la zone 9263-99, de modifier les zones 9263-99, 9264-91 et 9364-35 et d'abroger la zone 9263-89.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 479-09-2019

ATTENDU l'adoption du premier projet de règlement lors de la séance ordinaire tenue le 9 septembre 2019;

ATTENDU la tenue de la séance de consultation publique le 18 septembre 2019;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Brigitte Villeneuve
APPUYÉ PAR Simon Paquin**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le second projet de règlement numéro 1001-305 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser l'usage « multifamilial 13 logements et plus » dans la zone 9064-63 et d'agrandir ladite zone à même la zone 9064-72.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 480-09-2019

ATTENDU l'adoption du premier projet de règlement lors de la séance ordinaire tenue le 9 septembre 2019;

ATTENDU la tenue de la séance de consultation publique le 18 septembre 2019;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Dany St-Pierre
APPUYÉ PAR Réal Leclerc**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le second projet de règlement numéro 1001-307 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'agrandir la zone 9362-63 à même la zone 9362-41 et retirer les usages multifamiliaux de 2 et 3 logements dans la zone 9362-41.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 481-09-2019

ATTENDU l'adoption du premier projet de règlement lors de la séance ordinaire tenue le 9 septembre 2019;

ATTENDU la tenue de la séance de consultation publique le 18 septembre 2019;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Brigitte Villeneuve
APPUYÉ PAR Éric Fortin**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le second projet de règlement numéro 1001-308 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'ajouter des dispositions relatives aux stationnements souterrains dans les marges et cour et aux écrans d'intimité.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 482-09-2019

ATTENDU l'adoption du premier projet de règlement lors de la séance ordinaire tenue le 9 septembre 2019;

ATTENDU la tenue de la séance de consultation publique le 18 septembre 2019;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Dany St-Pierre**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le second projet de règlement numéro 1006-021 modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 1006 afin de modifier les délais relatifs aux avis publics.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 483-09-2019

ATTENDU QUE le comité de démolition a accepté le 25 mai 2018, en vertu du règlement numéro 449, la démolition de l'immeuble situé au 10 100, boulevard Laurier;

ATTENDU QUE le comité de démolition a exigé, en vertu de l'article 39 du règlement numéro 449, une garantie bancaire de 10 000\$ lors de l'acceptation du projet de démolition afin de s'assurer que les travaux soient effectués selon les règles de l'art et dans les délais impartis;

ATTENDU QUE les travaux de démolition, suite à la délivrance du certificat d'autorisation (# 2018-03566), ont été exécutés et que le terrain a été nettoyé selon le rapport de l'inspecteur en bâtiment en date du 13 septembre 2019;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 40 du règlement numéro 449 le conseil, sur recommandation du fonctionnaire désigné, peut autoriser le greffier à remettre le dépôt après les travaux;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Dany St-Pierre
APPUYÉ PAR Brigitte Villeneuve**

QUE le conseil municipal autorise le greffier à rembourser le dépôt versé lors de l'ouverture du dossier de démolition de l'immeuble situé au 10 100, boulevard Laurier, considérant que le requérant a rempli ses obligations.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 484-09-2019

PROPOSÉ PAR : André Fontaine

APPUYÉ PAR : Réal Leclerc

QUE le règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de permettre l'usage accessoire spectacle pour les commerces de type restaurants, bars, brasseries, tavernes et microbrasseries et modifier certains usages de l'annexe D-2 dans les zones 9461-06, 9461-145, 9461-146, 9461-152, 9461-153, 9461-156, 9461-240, 9461-245, 9461-248 et 9461-345 (Vieux-Terrebonne), soit adopté sous le numéro 1001-297.

Le projet de règlement a été déposé et copie a été remise aux membres du conseil présents lors de la séance du 27 mai 2019.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 485-09-2019

PROPOSÉ PAR : André Fontaine

APPUYÉ PAR : Réal Leclerc

QUE le règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de modifier certains usages de l'annexe D-2 dans la zone 9461-345 (rue Saint-Pierre), soit adopté sous le numéro 1001-297-1.

Le projet de règlement a été déposé et copie a été remise aux membres du conseil présents lors de la séance du 27 mai 2019.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 486-09-2019

PROPOSÉ PAR : André Fontaine

APPUYÉ PAR : Réal Leclerc

QUE le règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de permettre l'usage accessoire spectacle, et ce, à l'intérieur du bâtiment où l'usage principal est exercé pour les commerces de type restaurants, bars, brasseries, tavernes et microbrasseries dans la zone 9461-345 (rue Saint-Pierre), soit adopté sous le numéro 1001-297-2.

Le projet de règlement a été déposé et copie a été remise aux membres du conseil présents lors de la séance du 27 mai 2019.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 487-09-2019

PROPOSÉ PAR : André Fontaine

APPUYÉ PAR : Réal Leclerc

QUE le règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de permettre l'usage accessoire spectacle, et ce, à l'intérieur du bâtiment où l'usage principal est exercé pour les commerces de type restaurants, bars, brasseries, tavernes et microbrasseries dans la zone 9461-248 (rues Saint-François-Xavier et Sainte-Marie), soit adopté sous le numéro 1001-297-3.

Le projet de règlement a été déposé et copie a été remise aux membres du conseil présents lors de la séance du 27 mai 2019.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 488-09-2019

PROPOSÉ PAR : André Fontaine

APPUYÉ PAR : Réal Leclerc

QUE le règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de permettre l'usage accessoire spectacle, et ce, à l'intérieur du bâtiment où l'usage principal est exercé pour les commerces de type restaurants, bars, brasseries, tavernes et microbrasseries dans la zone 9461-145 (rue Saint-Pierre), soit adopté sous le numéro 1001-297-4.

Le projet de règlement a été déposé et copie a été remise aux membres du conseil présents lors de la séance du 27 mai 2019.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 489-09-2019

ATTENDU QUE le comité de démolition a accepté le 5 avril 2018, en vertu du règlement numéro 449, la démolition de l'immeuble situé au 1933, chemin Gascon;

ATTENDU QUE le comité de démolition a exigé, en vertu de l'article 39 du règlement numéro 449, une garantie bancaire de 10 000\$ lors de l'acceptation du projet de démolition afin de s'assurer que les travaux soient effectués selon les règles de l'art et dans les délais impartis;

ATTENDU QUE les travaux de démolition, suite à la délivrance du certificat d'autorisation (# 2018-03143), ont été exécutés et que le terrain a été nettoyé selon le rapport de l'inspecteur en bâtiment en date du 16 septembre 2019;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 40 du règlement numéro 449 le conseil, sur recommandation du fonctionnaire désigné, peut autoriser le greffier à remettre le dépôt après les travaux;

Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Dany St-Pierre APPUYÉ PAR Éric Fortin

QUE le conseil municipal autorise le greffier à rembourser le dépôt versé lors de l'ouverture du dossier de démolition de l'immeuble situé au 1933, chemin Gascon, considérant que le requérant a rempli ses obligations.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 490-09-2019

ATTENDU le mandat donné à la Direction des ressources humaines pour l'implantation d'un système de gestion intégré des ressources humaines ;

ATTENDU QUE l'implantation d'un tel système permettra de mieux soutenir les gestionnaires dans la gestion de leur personnel notamment par le portail gestionnaire ;

ATTENDU QU'il y a lieu de créer un poste de conseiller, implantation SIGRH, à la Direction des ressources humaines ;

ATTENDU QUE le comité d'évaluation des fonctions cadres a procédé à l'étude de la demande soumise et qu'il recommande pour ce poste le classement suivant, à savoir :

| CRÉATION DE FONCTION | |
|--------------------------------|--------|
| Titre | Classe |
| Conseiller, implantation SIGRH | 5 |

ATTENDU la recommandation CE-2019-1025-REC du comité exécutif du 18 septembre 2019;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Paquin
APPUYÉ PAR Nathalie Bellavance**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la création du poste cadre de conseiller, implantation SIGRH à la Direction des ressources humaines et adopte le nouvel organigramme de la Direction des ressources humaines, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la nouvelle structure soit effective en date de l'adoption de la présente résolution.

QUE la charge de salaire et avantages sociaux soit prise à même les fonds du règlement d'emprunt à venir relativement à l'implantation d'un système de gestion intégré des ressources humaines et que cette embauche soit octroyée selon les dispositions de l'article 544.1 de la *Loi sur les cités et villes*, nonobstant la directive DIR.5000.3, article 3.2 sur les règles d'utilisation du renflouement du fonds général pour certaines dépenses dans des règlements d'emprunt.

QUE la Direction des ressources humaines soit autorisée à mettre en place les changements requis (recommandation éventuelle au comité exécutif, recrutement et dotation).

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 491-09-2019

ATTENDU l'ampleur des besoins et l'accroissement des projets en matière de géomatique ;

ATTENDU QU'il y a lieu de créer un poste de conseiller en géomatique et données de base à la Direction des technologies de l'information ;

ATTENDU QUE la Direction des ressources humaines a procédé à l'évaluation de la classification du poste de conseiller en géomatique et données de base à la Direction des technologies de l'information conformément au guide d'évaluation des emplois professionnels, à savoir :

DIRECTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

| Mise à jour | |
|---|--------|
| Titre | Classe |
| Conseiller en géomatique et données de base | 4 |

ATTENDU la recommandation CE-2019-1027-REC du comité exécutif du 18 septembre 2019;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR Simon Paquin**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la création du poste professionnel de conseiller en géomatique et données de base à la Direction des technologies de l'information et adopte le nouvel organigramme de la Direction des technologies de l'information, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la nouvelle structure soit effective en date de l'adoption de la présente résolution.

QUE la Direction des ressources humaines soit autorisée à mettre en place les changements requis (changement de titre, recommandation éventuelle au comité exécutif, recrutement et dotation).

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 492-09-2019

ATTENDU QUE la Direction des ressources humaines a revu ses besoins organisationnels pour rencontrer plus efficacement ses responsabilités et recommande que le poste d'agent à la paie soit aboli ;

ATTENDU QUE la création d'un poste de technicien(ne) à la paie et avantages sociaux est devenue primordiale ;

ATTENDU la recommandation CE-2019-1028-REC du comité exécutif du 18 septembre 2019;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Paquin
APPUYÉ PAR Nathalie Bellavance**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise l'abolition du poste d' « agent à la paie » à la Direction des ressources humaines et la création du poste de « technicien(ne) paie et avantages sociaux » (classe à déterminer) à la Direction des ressources humaines et adopte le nouvel organigramme de la Direction des ressources humaines, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la Direction des ressources humaines soit autorisée à mettre en place les changements requis (recommandation éventuelle au comité exécutif, recrutement et dotation).

QUE la nouvelle structure soit effective en date de l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 493-09-2019

CONSIDÉRANT le rapport annuel déposé par la vérificatrice générale de la Ville de Terrebonne le 9 septembre 2019;

CONSIDÉRANT l'importance de ce rapport pour l'avenir de la Ville de Terrebonne;

CONSIDÉRANT QU'il convient que les membres du conseil municipal et les directions de la Ville de Terrebonne comprennent clairement les recommandations de la vérificatrice générale afin de les mettre en œuvre;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marc-André Michaud
APPUYÉ PAR Robert Morin**

QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution.

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte l'ensemble des recommandations du rapport annuel 2018 de la vérificatrice générale et donne le mandat au directeur général de la Ville de les suivre et les faire respecter.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à Madame Sonya Guilbault, vérificatrice générale de la Ville de Terrebonne.

ADOPTÉ

La conseillère Brigitte Villeneuve et les conseillers Simon Paquin, Robert Brisebois et Marc-André Michaud prennent la parole et informent les citoyens de divers sujets d'intérêt public.

RÉSOLUTION NO : 494-09-2019

PROPOSÉ PAR : Robert Brisebois

APPUYÉ PAR : Jacques Demers

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Maire

Greffier
